



# Contribution du CESER aux orientations pour la politique maritime de la Région

30 janvier 2023



**CESER**  
Conseil économique, social  
et environnemental régional



Publication sous licence ouverte  
Conseil économique, social et environnemental de Bretagne  
7 rue du Général Guillaudot – CS 26918 - 35069 RENNES Cedex  
Photo de couverture : © Jérôme SEVRETTE

Sur proposition de la section Mer-littoral  
Rapporteur : David RIOU

## Contribution du CESER aux orientations pour la politique maritime de la Région

Lors de la session des 15 et 16 décembre 2022, le Président du Conseil régional a invité les élus régionaux à débattre des orientations pour la politique maritime de la Région. Il s'agit, pour le Conseil régional, de remplacer et d'actualiser la feuille de route Mer et Littoral 2018-2022, sa contribution à la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral, en définissant ses ambitions pour les cinq prochaines années.

Au vu de l'importance et de la complexité des enjeux auxquels sont confrontés les acteurs de la mer et du littoral en Bretagne, le Président du Conseil régional a proposé d'élaborer ce document en deux temps : le débat organisé lors de la session de décembre sera ainsi suivi d'un retour devant l'assemblée régionale pour l'adoption formelle de cette politique maritime en 2023.

Dans son avis du 5 décembre, le CESER a pris acte de ce projet d'orientations pour la politique maritime et accueilli favorablement la proposition d'élaborer cette stratégie en plusieurs étapes, étant attaché à la mise en œuvre d'une stratégie pour la mer et le littoral qui soit à la fois transversale aux politiques du Conseil régional et partagée avec l'ensemble des parties prenantes. Il a choisi de mettre à profit ce délai avant l'adoption formelle du document en 2023 pour apporter une contribution de la deuxième assemblée à la politique maritime régionale.

Cette contribution s'appuie logiquement sur les recommandations émises par le CESER dans ses nombreux avis et études sur les enjeux maritimes, mises ici en regard des orientations proposées par le Conseil régional.

### 1. Une ambition générale dans la continuité de la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral

En décembre 2017, dans son étude [« La Bretagne et la mer à l'horizon 2040 »](#), le CESER invitait à passer de la stratégie aux actions pour engager concrètement la transition maritime de la Bretagne. L'adoption par le Conseil régional d'une feuille de route Mer-Littoral 2018-2022 avait alors permis d'exposer comment il entendait contribuer, à son niveau et au travers de l'ensemble de ses politiques sectorielles, à la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral, adoptée en 2018 sous l'égide de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML).

Les grandes orientations présentées en décembre 2022 traduisent la volonté du Conseil régional de s'inscrire dans la continuité de cette démarche. Le CESER apprécie cette filiation avec la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral, mais regrette l'appropriation inégale de ce document. Il constate que la CRML n'a pas joué son rôle pour faire vivre cette stratégie collective. En effet, cette instance, considérée à ses origines comme une référence pour la concertation et le débat sur les enjeux maritimes en Bretagne, et qui à juste titre a essaimé dans d'autres régions, est en sommeil depuis plusieurs années. Le CESER s'interroge : s'agit-il d'un manque de moyens ? Est-ce le résultat d'une concurrence du Conseil maritime de façade Nord Atlantique – Manche Ouest ? Ce fait traduit-il une divergence de vue entre l'Etat et la Région ?

Le CESER s'en inquiète et espère que la révision de cette feuille de route sera l'occasion, pour le Conseil régional, de relancer avec détermination cette instance à laquelle il est profondément attaché, ainsi que ses groupes de travail, à adapter le cas échéant aux nouveaux enjeux maritimes. La qualité des relations et la permanence du dialogue entre le Conseil régional et l'Etat, et la bonne coordination de leurs politiques, en seront le cœur.

Ce dialogue avec l'Etat apparaît d'autant plus nécessaire que le contexte géopolitique international remet les enjeux de défense nationale au premier plan. La situation particulière de la Bretagne vis-à-vis de ces enjeux géostratégiques est justement soulignée par le bordereau du Conseil régional (implantation historique de la Marine nationale, industrie navale militaire, établissements publics essentiels à la sécurité et la surveillance maritimes...).

En tout état de cause, ce document d'orientations marque la volonté du Conseil régional de réinterroger ses priorités au terme d'une période de cinq ans, comme il s'y était engagé en 2018, et de les réactualiser pour la période 2023-2027. Le CESER partage cette nécessité, au regard des évolutions intervenues ces dernières années : l'adoption du pacte vert pour l'Europe (*Green deal*) et de la politique européenne pour le climat (*Fit for 55*), mais aussi la concrétisation du Brexit, dont les effets sur les filières restent encore à mieux appréhender, ou encore l'inscription du port de Brest au réseau central du Réseau transeuropéen de transport (RTE-T), seulement rapidement évoquée dans le bordereau. La démarche du Conseil régional s'inscrit aussi dans le contexte de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral, adoptée en 2017, dont la révision vient d'être engagée par le secrétaire d'Etat à la mer. En ce sens, cette politique régionale apportera aussi la contribution du Conseil régional aux grandes orientations de la politique maritime française pour les prochaines années (2023-2029).

Le CESER soutient l'ambition générale de faire de la mer un « critère de différenciation majeure » de la Bretagne, qui était l'une des préconisations phares de son étude sur la culture maritime. Il partage les grandes lignes de ces orientations qui, il faut néanmoins le souligner, restent très larges à ce stade et permettent donc d'y retrouver l'essentiel des sujets d'importance identifiés dans ses études et avis.

## 2. Une lisibilité des actions maritimes du Conseil régional à renforcer

Le CESER souligne le caractère pédagogique et l'intérêt de la démarche du Conseil régional, consistant à exposer, au sein d'une politique « chapeau », comment il entend continuer à contribuer aux ambitions maritimes régionales à travers l'ensemble de ses politiques. Cet exercice semble en effet indispensable pour optimiser leurs effets sur des enjeux maritimes transversaux et complexes.

Cependant, le CESER regrette vivement que le bilan des actions réalisées sur la période 2018-2022, évoqué dans le bordereau, n'ait pas été davantage partagé et valorisé. Il aurait en effet dû constituer le socle d'une démarche nécessaire et transparente d'évaluation de cette politique publique, et le point de départ des échanges sur l'actualisation des priorités du Conseil régional.

La lisibilité de l'action du Conseil régional gagnerait par ailleurs à être renforcée, à plusieurs points de vue. Dans [son étude sur la culture maritime](#) (2021), le CESER appelait en effet à la construction d'une politique régionale dont les actions en faveur de la mer et du littoral seraient plus visibles et mieux coordonnées. Il s'agit pour le Conseil régional de mieux valoriser, en Bretagne et au-delà, son engagement de longue date sur ces questions, mais aussi d'en démultiplier les bénéfices en favorisant la coordination, le suivi et l'évaluation des politiques sectorielles qui touchent aux enjeux maritimes, et la meilleure compréhension de leurs interdépendances et effets conjoints.

En premier lieu, le CESER identifie un enjeu de clarification de la terminologie employée. L'utilisation d'appellations diverses (stratégies, feuilles de route...), sans que ne soit précisé ce qui les différencie (nature du document, finalités, contenu...), entretient les difficultés d'appropriation de la politique régionale identifiées plus haut.

Le CESER s'interroge aussi sur les moyens financiers qui soutiendront la mise en œuvre de cette politique maritime renouvelée, qui ne sont pas précisés à ce stade. Ceux-ci devront impérativement être détaillés dans les stratégies et feuilles de route thématiques. De manière générale, le CESER appelle le Conseil régional à rendre plus visible la part du budget régional consacrée aux enjeux maritimes et à faciliter le suivi de la mise en œuvre des feuilles de route, qui mobilisera l'ensemble des programmes budgétaires de la collectivité, même après refonte de la nomenclature stratégique par programmes. Le CESER sera donc particulièrement attentif à l'annexe budgétaire promise par le Conseil régional pour donner à voir la transversalité de la politique maritime régionale. Il sera également attentif à

la cohérence entre les axes stratégiques définis dans cette politique renouvelée et le Rapport transversal mer des prochains RADD ; la cohérence de ce document avec la feuille de route de 2018, pourtant demandée à plusieurs reprises par le CESER, n'ayant jamais été effective.

Le CESER appelle ensuite le Conseil régional à préciser les organismes satellites et partenaires sur lesquels il compte s'appuyer pour la mise en œuvre de cette politique maritime, du rôle de chacun, et de la manière dont ceux-ci feront leurs objectifs (par exemple : Bretagne Plaisance, Société Portuaire Brest Bretagne, Groupement interportuaire Pêche de Bretagne, Breizh Mer, CEFCM, Bretagne Pôle Naval, Pôle Mer Bretagne Atlantique, Nautisme en Bretagne...). Comment seront-ils associés à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies et feuilles de route annoncées ?

Enfin, le CESER a insisté à plusieurs reprises sur l'enjeu d'évaluation de la politique maritime régionale, et invité le Conseil régional à définir des indicateurs permettant d'apprécier ses effets sur le développement régional. La dynamique de création d'emplois nets, fournie par le réseau des chambres consulaires et agences d'urbanisme de Bretagne, à laquelle il est fait référence, est un indicateur dont le CESER a souligné la pertinence dans [son étude de 2014 sur l'économie maritime](#), mais qui doit être contextualisé et complété. Cet indicateur ne saurait toutefois être le seul et le CESER invite donc le Conseil régional à penser, dès la rédaction de sa feuille de route, les modalités de son évaluation.

### 3. Des orientations consensuelles, qui méritent d'être précisées

La démarche inaugurée par le Conseil régional s'articule autour de trois « priorités » :

- *« Impulser une économie maritime s'appuyant sur des filières d'excellence, créatrice d'emplois de qualité, valorisant au mieux les ressources marines et les savoir-faire bretons, et génératrice de solutions pour répondre aux enjeux de transition écologique, numérique, économique et sociale ;*
- *Avoir des écosystèmes côtiers de qualité afin de s'adapter au mieux au changement climatique, développer durablement les activités maritimes primaires et avoir des territoires maritimes dynamiques et résilients ;*
- *Faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international en développant des coopérations avec d'autres territoires maritimes à travers le monde, et vecteur d'identité et de bien-être pour les Breton·nes par le biais d'une éducation à la mer et d'une formation renforcées ».*

Consensuelles et reprenant les trois piliers du développement durable, ces « priorités » sont en cohérence, fort heureusement, avec les ambitions de la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral, et s'articulent sans peine avec les documents stratégiques élaborés aux échelles nationale et européenne, récemment révisés ou en cours d'actualisation. Elles devront impérativement s'articuler avec le Schéma régional des transitions économiques et sociales (SRTES), en cours de construction.

Le CESER préfère cependant parler « d'orientations » plutôt que de « priorités ». En effet, la recherche d'exhaustivité dans les intitulés fait qu'il est difficile de comprendre, à ce stade, quelles sont véritablement les priorités du Conseil régional, les sujets sur lesquels il estime que son action peut avoir une réelle plus-value et par conséquent, sur lesquels il s'engage à faire porter ses efforts. Si le CESER comprend tout à fait la difficulté de prioriser tant les sujets sont complexes et interconnectés, et les attentes des acteurs nombreuses, il juge essentiel que la prochaine phase s'ouvre par un travail de programmation et de séquençage des différentes feuilles de route.

## Priorité n°1 : Impulser une économie maritime s'appuyant sur des filières d'excellence, créatrice d'emplois de qualité, valorisant au mieux les ressources marines et les savoir-faire bretons, et génératrice de solutions pour répondre aux enjeux de transition écologique, numérique, économique et sociale

Le CESER apprécie que le soutien à l'économie maritime, son accompagnement et la structuration des différentes filières soient ici clairement affichés comme une priorité pour le Conseil régional. Il souscrit pleinement à la priorité d'accompagner les transitions des filières maritimes et d'apporter des réponses adaptées à la diversité des enjeux auxquels elles sont confrontées, dans un contexte de crises et défis permanents.

Plus spécifiquement :

- Concernant les filières halieutiques, le CESER s'interroge sur l'avenir de la feuille de route qui leur est dédiée, datant de l'automne 2020. Elle n'était pas considérée comme définitive, en raison d'une succession de crises dont les conséquences ne pouvaient alors être appréhendées complètement : est-elle toujours d'actualité ? Où en est sa mise en œuvre ? Une révision est-elle à l'ordre du jour ? Le cas échéant, le CESER appelle à ce que les enjeux d'avenir de ces filières soient davantage partagés et mis en lumière, car la pêche et l'aquaculture durables contribuent pleinement à la souveraineté alimentaire et à la variété des productions de la Bretagne, mais on sait qu'elles font face à des difficultés importantes.
- Le CESER souscrit complètement à la volonté du Conseil régional de s'appuyer sur les ports pour développer l'économie régionale, décarboner le transport maritime et réfléchir à de nouvelles offres alternatives au transport routier (cabotage). Les enjeux sont d'importance, en particulier avec l'inscription du port de Brest au réseau central du RTE-T, dont les standards exigeront des investissements conséquents (développement de plateformes multimodales, mise aux normes du réseau ferré Brest-Morlaix-Rennes-Nantes, électrification, 5G...). Le CESER renouvelle son souhait d'être informé de l'état d'avancement des réflexions sur ce sujet, et du calendrier et de la méthode d'élaboration de la stratégie portuaire, annoncée à de multiples reprises et à laquelle il devait être associé.

Enfin, le CESER souligne et regrette la faible place accordée aux enjeux industriels dans cette priorité n°1. Alors que les enjeux de réindustrialisation n'ont jamais été aussi prégnants, il lui semble particulièrement dommage que les industries maritimes, et leur contribution à ce mouvement, ne soient pas davantage reconnues et intégrées aux réflexions. En particulier, le CESER invite le Conseil régional à réfléchir à l'élaboration d'une feuille de route sur les industries de construction et réparation navale : son autosaisine sur le sujet, dont les conclusions seront publiées au printemps 2023, s'attachera en effet à démontrer la pertinence d'un plan d'actions global et collectif dans ce domaine. De la même manière, le CESER s'attend à ce que la feuille de route « Nautisme » couvre un périmètre englobant les filières nautiques dans leur ensemble. Il suggère, en particulier, qu'elle intègre explicitement et fasse ressortir davantage la course au large en tant que vitrine de l'excellence de la Bretagne dans la haute technologie navale et nautique.

Ces réflexions semblent d'autant plus indispensables à intégrer à la réflexion que l'implantation de filières maritimes nouvelles, et leur acceptabilité sur les territoires, est déjà un sujet complexe, et le sera encore très certainement davantage demain sur une frange littorale en évolution et soumise à une pression croissante. A cet égard, le CESER renvoie aux conclusions de son étude de 2017 « [Produire ET résider sur le littoral en Bretagne !](#) ».

## Priorité n°2 : Avoir des écosystèmes côtiers de qualité afin de s'adapter au mieux au changement climatique, développer durablement les activités maritimes primaires et avoir des territoires maritimes dynamiques et résilients

D'avantage qu'une orientation vers laquelle il faut tendre, cette priorité doit être le préalable indispensable de la politique maritime régionale. La préservation de l'environnement marin s'inscrit en effet comme une condition obligatoire au maintien du bon fonctionnement des écosystèmes et de leur biodiversité, à l'attractivité et au dynamisme des territoires côtiers. De par ses compétences et ses moyens d'actions, le Conseil régional doit en être l'un des garants.

En ce sens, le CESER regrette la trop faible place donnée dans ces orientations au nécessaire développement de la connaissance et de la compréhension des écosystèmes côtiers, permettant de mettre en œuvre une gestion durable de ces écosystèmes et de réunir les ingrédients d'une concertation fondée sur des bases sérieuses. Le CESER, dans le prolongement de son rapport « [Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions](#) » (2020), suggère en particulier de renforcer la place donnée au triptyque océan/climat/biodiversité. Il jugerait par ailleurs intéressant d'associer le Haut Conseil Breton pour le Climat à la démarche, afin d'éclairer le Conseil régional, et l'ensemble des acteurs, sur la cohérence et la pertinence de la politique maritime au regard des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation du changement climatique) et de préparation de la Bretagne aux impacts en cours et à venir du changement climatique (adaptation).

Cette priorité n°2 interroge par ailleurs les relations du Conseil régional avec les territoires maritimes de Bretagne, et comment il s'attache à diffuser auprès d'eux une ambition et un réflexe maritimes, en cohérence avec la capacité d'accueil de chacun d'entre eux (assainissement, qualité de l'eau, biodiversité, foncier, lien terre-mer...). A cet égard, le CESER soutient tout particulièrement la dynamique portée par les huit territoires maritimes à travers le Développement local mené par les acteurs locaux, volet territorial du Fonds économique pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et dont le Fonds économique pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) s'apprête à prendre le relais, qui favorise une meilleure appropriation des enjeux maritimes et constitue un levier indispensable pour faire émerger des projets innovants et accompagner les transitions des secteurs maritimes sur ces territoires.

Le CESER invite le Conseil régional à mobiliser autant que possible les leviers et moyens d'actions dont il dispose pour inciter les intercommunalités à se saisir de ces enjeux. Cela passe par ses relations contractuelles avec les EPCI mais aussi par le SRADDET, en particulier dans ses mesures de planification spatiale, dont le CESER a regretté la faiblesse du volet maritime.

## Priorité n°3 : Faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international en développant des coopérations avec d'autres territoires maritimes à travers le monde, et vecteur d'identité et de bien-être pour les Breton·nes par le biais d'une éducation à la mer et d'une formation renforcées

Dans son étude sur la culture maritime, le CESER a montré combien la culture maritime a été source de coopération, d'exploration et d'ouverture pour la Bretagne à travers l'histoire. Cet esprit lui semble transparaître dans cette priorité n°3, et il s'en réjouit. Il regrette néanmoins que la culture maritime soit ici prise uniquement sous un angle utilitariste, et que la création artistique inspirée de la mer ne soit pas promue et soutenue en tant que telle. En effet, la richesse, la diversité et le renouvellement continu du paysage culturel et de la vie artistique maritimes constituent un atout essentiel de la Bretagne, et l'un des socles de sa maritimité, de son rayonnement et de son attractivité.

Le CESER partage pleinement l'impératif d'une éducation à la mer et d'une formation renforcées. Il se réjouit donc de la préparation d'une feuille de route spécifique sur l'éducation à la mer, car c'était l'objet d'une préconisation de

cette même étude. Cette feuille de route permettra en effet de structurer l'action que le Conseil régional mène dans ce domaine, en complément ou soutien d'initiatives engagées à d'autres niveaux (rectorat et Education nationale, réseaux associatifs...). Pour tisser le lien à la mer, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, le CESER insiste sur la nécessité de s'appuyer sur l'ensemble des éducateurs et professionnels de l'éducation à la mer, présents en nombre en Bretagne, et dont la qualité de la médiation est reconnue. Il appelle à la construction collective d'un plan d'actions qui favorise les expériences sensorielles maritimes de toutes sortes et invite à appréhender la mer comme un milieu naturel soumis à des risques particuliers, mais aussi comme une opportunité, un support d'activités et une source essentielle d'innovations pour accompagner les transitions (propulsion vélique par exemple).

Dans le domaine de la formation aux métiers de la mer, le CESER souligne l'implication du Conseil régional dans nombre d'initiatives, dont certaines ont un rayonnement national (Campus des industries navales ou CEFCM par exemple), mais estime que son action mériterait d'être davantage structurée et organisée, par exemple au sein d'une feuille de route dédiée. En tant que collectivité en charge des formations professionnelles à l'échelle régionale, le Conseil régional dispose en effet de nombreux leviers pour permettre à l'offre de formation aux métiers de la mer de répondre au mieux aux besoins et aux évolutions de compétences nécessaires au développement de l'économie maritime, en même temps qu'aux besoins de sécurisation des parcours et aux aspirations des personnes. Dans [son étude de 2015 sur le sujet](#), le CESER a identifié plusieurs défis majeurs auxquels ces formations sont confrontées. La plupart reste aujourd'hui d'actualité : attractivité des métiers de la mer, formation et mobilité professionnelle des marins, accès à la formation continue dans certains secteurs, intégration des lycées maritimes dans le paysage général de formation, développement de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la mixité dans les formations et métiers de la mer, anticipation des besoins de formation liés à l'émergence de nouvelles activités ou aux évolutions des métiers historiques, développement du marché de la formation... En ce qui concerne plus particulièrement les formations nautiques, le CESER relève l'inadéquation qui subsiste entre les diplômes et formations et la réalité des métiers de l'encadrement des sports et activités nautiques au XXI<sup>ème</sup> siècle. Regrettant la persistance de certains verrous au niveau national, concernant en particulier l'absence d'équivalences ou de passerelles entre les diplômes voile du Ministère des sports et ceux de la Marine marchande, il souhaite attirer l'attention du Conseil régional sur la nécessité de défendre, auprès de l'Etat, une possibilité de différenciation régionale dans ce domaine.

Enfin, le CESER estime que les cibles, objectifs et sujets de coopérations du Conseil régional avec d'autres territoires maritimes méritent d'être clarifiés. S'il estime pertinent, pour la collectivité, de se doter d'espaces de dialogue et de travail plus ou moins formalisés avec des régions ou pays qui partagent ses enjeux maritimes, le CESER identifie plusieurs « cercles » de coopération :

- Plusieurs dossiers du Conseil régional ont fait référence, ces derniers mois, à une stratégie de « diplomatie celtique » engagée avec des pays tels que l'Ecosse ou l'Irlande, et qui pourrait comporter un volet maritime. Le CESER souhaite des précisions sur cette démarche qui, à sa connaissance, n'a pas été formalisée jusqu'ici : quels sont les territoires concernés ? Quels sont les sujets et les finalités de ce dialogue ?
- Le CESER identifie des sujets qui nécessiteraient une réflexion concertée avec les territoires avec lesquels la Bretagne partage ses espaces maritimes (notamment le département de la Loire-Atlantique et plus largement, celui des régions Pays de la Loire, Normandie, Nouvelle Aquitaine...). Les enjeux de concurrence méritent d'être dépassés et le CESER renvoie à cet égard aux travaux conduits avec ses homologues des CESER de l'Atlantique sur l'intérêt des coopérations interrégionales, dans des domaines tels que l'industrie (énergies marines, hydrogène, construction navale...) ou la préservation de la qualité de l'eau, des milieux naturels et de leur biodiversité.
- Enfin, s'il partage l'intérêt de s'inspirer des méthodes et bonnes pratiques d'horizons plus éloignés de la Bretagne (ex : Japon et hydrogène), le CESER rappelle l'importance des outremer. La Bretagne partage sans doute un certain nombre d'enjeux avec ces territoires, et leur intérêt réciproque pour la politique maritime de la Bretagne est une réalité. Il y a peut-être matière à développer une coopération plus poussée avec ces territoires ultramarins.



En conclusion générale, le CESER relaie les fortes attentes des acteurs de la mer et du littoral de Bretagne, qu'il partage, sur plusieurs sujets esquissés dans ces orientations. Nombre d'entre elles semblent aller dans le sens de ses analyses et préconisations passées, mais leur concrétisation reste à ce jour conditionnée à la déclinaison effective de cette politique dans les nombreuses stratégies et feuilles de route que le Conseil régional aura à définir dans les prochains mois. Le CESER prend acte de cet engagement. Il suivra avec attention l'avancée de ces différents chantiers et continuera à y contribuer, par ses avis et contributions, ses études en cours et sa participation aux différentes instances concernées (CRML, CORSPA, etc.).

\*\*\*\*\*

### Vote sur la contribution du CESER de Bretagne :

Ont voté contre la contribution du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adoptée à l'unanimité**



## Intervention de Stéphane CRÉACH

### Comité régional CGT de Bretagne

La CGT a cette constance de placer un certain nombre de débats dans une urgence et une conjugaison des crises sociales et environnementales. Il est noté que ces deux évidences sont aussi à mettre en perspective avec une crise du Politique elle-même se confondant avec une détérioration très nette du système démocratique. C'est d'ailleurs à partir de ce constat que la CGT milite pour un monde meilleur qui reste à portée de main si on le décide vraiment.

Personne ne peut ignorer que nous sommes toujours bien dans une logique d'affrontement entre le Capital et le Travail.

Sur la question maritime, comme sur d'autres sujets par ailleurs, il a semblé plutôt juste à la CGT d'une responsabilité particulière pour opérer une jonction entre les enjeux sociaux et environnementaux et cesser dès lors de les opposer, donc de les affaiblir face au capitalisme.

Nous militons pour rompre avec les logiques d'exploitation des femmes et des hommes ainsi que de la nature pour procéder à de profondes transformations économiques, sociales, environnementales et culturelles de notre modèle de société.

Pour en venir à la politique maritime de la Bretagne, nous relevons en effet une certaine ambition mais qui devra se concrétiser en actes, ne serait-ce qu'à travers une politique industrielle ancrée dans les territoires avec les emplois de qualité associés. Nous en sommes loin.

La démarche inaugurée par le Conseil régional sur cette politique maritime s'articule autour de trois « priorités » :

- Impulser une économie maritime s'appuyant sur des filières d'excellence, créatrice d'emplois de qualité, valorisant au mieux les ressources marines et les savoir-faire bretons, et génératrice de solutions pour répondre aux enjeux de transition écologique, numérique, économique et sociale ;
- Avoir des écosystèmes côtiers de qualité afin de s'adapter au mieux au changement climatique, développer durablement les activités maritimes primaires et avoir des territoires maritimes dynamiques et résilients ;
- Faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international en développant des coopérations avec d'autres territoires maritimes à travers le monde, et vecteur d'identité et de bien-être pour les Breton-nes par le biais d'une éducation à la mer et d'une formation renforcées.

Que ces alternatives politiques, économiques, sociales et culturelles n'ont été mises en œuvre avant en prenant plus en considération la parole des salariés ?

Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire. C'est ce à quoi encourage la CGT en ce début d'année.

Quant à la notion d'identité, nous répétons qu'il serait utile de prendre un temps nécessaire pour examiner ce que nous entendons par ce terme qui à notre sens devrait déboucher sur une perspective incluant toute l'humanité, ce qui n'empêche en rien de commencer par un cadre national qui recouvre les aspects régionaux qui, si nous étions fidèles à la tradition née en 1789, devrait être exemplaire.



## Intervention de Agnès BARBE

Par accord entre les Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et de Bretagne sud

C'est au nom des Comités Régionaux Conchylicoles de Bretagne que je m'exprime.

Comme il a été notifié dans les orientations pour la politique maritime de la Région, la filière halieutique bretonne a de l'avenir. Cela est rassurant. Maintenant, à la lecture des enjeux maritimes transversaux et complexes, nous ne pouvons que nous inquiéter de la place de la conchyliculture, quasi inexistante dans l'avis 510 du BP 2023. D'autant plus que lorsque l'on se réfère aux vœux de M. le Président de Région, listant comme priorité l'autonomie alimentaire, mais ne citant que l'agriculture et la pêche !

Malgré la production de :

- 22 000 tonnes d'huîtres creuses, 3/4 de la production nationale,
- 1 000 tonnes d'huîtres plates, soit 90 % de la production nationale,
- 20 000 tonnes de moules, 1/3 de la production nationale.

Nos activités générant ainsi plus de 40 000 tonnes de produits bretons destinés à la consommation humaine, nos professions devraient être mieux identifiées par la Région.

Les CRC apprécient la volonté affichée de la Région pour accompagner et développer l'économie bleue. Certes en plus du FEAMPA, certains financements régionaux existent, mais peu arrivent à destination des structures professionnelles, même si des efforts ont été faits ces derniers mois (appui notamment sur les études de suivi de l'application au sol des moules sous tailles).

Le développement maritime sur les territoires bretons passera par la prise en compte et l'intégration de nos métiers dans le paysage économique et de la nécessité de création de zone portuaire dédiée à la conchyliculture.

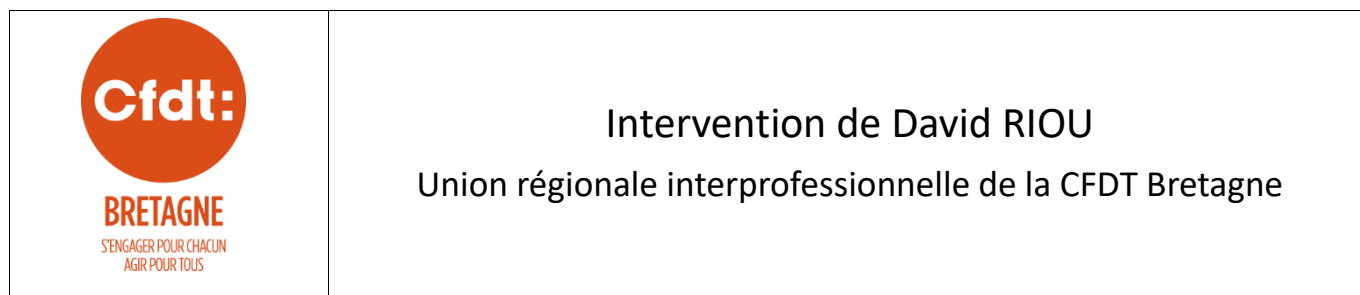
L'on observe que près de 187 entreprises sont extérieures à notre région sur 416, par manque d'espace régional. Ceci ayant pour conséquence la délocalisation de certaines productions et l'évaporation de la valeur ajoutée sans oublier les incidences négatives sur l'attractivité des forces vives au sein des territoires.

A ce titre, la Région en collaboration avec les acteurs de la filière, a la responsabilité de la pérennité des activités aquacoles durables qui ont la volonté de pratiques de plus en plus vertueuses, conséquences de mise en commun d'études d'impacts, et l'innovation dans les matériaux utilisés.

L'association Breizhmer, entre autre, conçue comme un outil interprofessionnel régional est l'un des organismes qui en plus de sa vocation d'intégrer tous les maillons de la filière, s'emploie avec les élus de Bretagne et leurs partenaires à accompagner les acteurs, mutualiser tous les outils scientifiques et techniques, dans les différentes missions, aujourd'hui, à l'heure des bouleversements écologiques, sociaux et économiques.

De façon générale, nos activités conchylicoles sont de plus en plus contraintes par les pressions environnementales qui s'accroissent : qualité et quantité d'eau insuffisante, phénomènes de prédation massive, contaminations chimiques et leurs effets » cocktail » dans un contexte de changement global, qui accroît les problèmes et multiplie les effets.

Les CRC Bretagne Nord et de Bretagne Sud resteront vigilants sur les leviers utilisés par la Région pour que tous ensemble, cette identité maritime puissante continue de faire rayonner son patrimoine gastronomique durablement dans le respect de ceux qui y vivent et qui y travaillent.



La CFDT salue la qualité du travail de la section Mer Littoral, elle remercie les membres de la section, ainsi que la cheffe du pôle Marion Ollivier pour leur implication sur un dossier dont les enjeux sont importants pour l'avenir de notre région.

La section Mer Littoral de notre assemblée a depuis plusieurs années effectué un travail remarquable d'analyses et de propositions tant sur le volet développement économique lié à la mer qu'en matière de protection de l'environnement. Dans ce domaine complexe et transversal où les interactions entre économie et écosystèmes sont multiples, elle a su développer dans ces différents rapports une réelle expertise collective, que l'on retrouve à travers cette contribution que la CFDT soutient.

Pour la CFDT, l'économie maritime bretonne forte de plus de 70 000 emplois est un pilier majeur de l'économie régionale et constitue un potentiel de développement pour l'avenir. Dans la période de transition économique, numérique et écologique que nous connaissons aujourd'hui, la CFDT soutient l'objectif de réactualiser la stratégie maritime en Bretagne. Cette stratégie est indispensable car les promesses de la croissance bleue ne se concrétiseront dans notre région que si les objectifs sont clairs et partagés, les moyens mis en adéquation et la mise en œuvre suffisamment rapide.

Notre économie maritime est porteuse d'innovation et de développement : les énergies marines bien sûr, mais aussi la filière algale, les biotechnologies marines, le tourisme, le navire du futur ou le numérique. Ces filières et ces potentiels doivent être concrétisés ! Une stratégie de développement doit être bâtie avec toutes les parties prenantes et en particulier avec les salariés. La dimension sociale de la mer et du littoral est le troisième pilier indispensable à développer en synergie avec le volet économique et environnemental.

La stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) fixe le cadre national de référence pour les politiques publiques relatives à la mer et au littoral, qui est ensuite décliné au travers des documents stratégiques de façade. La 1<sup>ère</sup> SNML a été adoptée par décret le 23 février 2017, pour une durée de 6 ans. Le Secrétaire d'État à la mer vient de lancer les travaux également pour sa révision, afin de fixer pour les prochaines années (2023-2029), les grandes orientations de la politique maritime française, au travers d'une nouvelle stratégie dont l'adoption est envisagée à l'été 2023. Les défis à relever sont nombreux, qu'il s'agisse du déploiement de l'éolien en mer, de l'accompagnement des transitions des activités maritimes, des ambitions de protection de nos écosystèmes marins, de l'adaptation et de la pérennisation de nos infrastructures portuaires, de l'adaptation et de la résilience des territoires littoraux face au réchauffement climatique ou encore de leur attractivité. La SNML porte également une vision transversale et intégrée des politiques publiques marines et terrestres. C'est pourquoi, pour la CFDT, la nouvelle Stratégie Bretonne de la Mer et du Littoral en cours d'élaboration devrait être aussi la contribution de la région aux travaux actuels du Conseil Maritime de notre Façade qui devra également donner son avis en parallèle, cette fois ci sur la nouvelle stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) également en cours d'élaboration à son niveau.

Lors des assises citoyennes de la mer, organisées par le réseau des conseils de développement bretons, il a été rappelé que la Bretagne avec ses 5032 km de côtes et ses 250 ports fluviaux et maritimes, de différentes tailles et au rayonnements différents devait être précurseuse dans la lutte contre le réchauffement climatique, en se réaccaparant le transport maritime. Cela suppose une stratégie portuaire audacieuse qui ne peut être dissociée

d'une stratégie de la logistique et en se posant la question de la nature du fret transporté. Enfin les ports bretons doivent devenir des laboratoires d'innovation, en conservant les compétences localement.

Dans le cadre de l'appel à candidatures du volet territorial (Développement Local par les acteurs Locaux – DLAL) du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA 2021-2027), les territoires ont émis des priorités, pour la CFDT il est important que celles-ci se retrouvent dans la nouvelle Stratégie Bretonne de la mer.